



# BP

## Responsable d'Entreprise Agricole

### Brevet Professionnel

*Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles  
FICHE RNCP N° 38093- Date d'échéance d'enregistrement : le 01-01-2029*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS	DEBOUCHÉS / PASSERELLES	PUBLIC CONCERNÉ
<p>L'obtention du diplôme permet de justifier de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA).</p> <p>La formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.</p> <p>La formation permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exercer des activités professionnelles qualifiées dans les exploitations agricoles</li><li>• Diriger une équipe et organiser le travail des salariés</li><li>• Assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole</li><li>• Assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale et mettre en œuvre les différentes réglementations</li></ul>	<p>La formation prépare à l'installation en tant que Chef d'Exploitation et aux emplois de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Responsable d'élevage</li><li>• Responsable de production</li><li>• Ouvrier hautement qualifié en exploitation Agricole</li></ul> <p>Le diplôme permet aussi d'accéder aux aides à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• DJA : Dotation Jeune Agriculteur</li><li>• Aides du conseil régional dans le cadre du programme régional à l'installation</li></ul> <p>Mais vous pouvez aussi décider de poursuivre vos études vers un :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Brevet de Technicien Supérieur agricole (BTSa)</li><li>• Certificat de Spécialisation (CS)</li><li>• Titre professionnel</li></ul> <p>*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire du BP REA qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau supérieur.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'APPRENTISSAGE<ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes âgées d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage</li><li>• Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)</li></ul></li><li>2. LA FORMATION CONTINUE<ul style="list-style-type: none"><li>• Demandeurs d'emploi</li><li>• Salariés du secteur privé</li><li>• Actifs : indépendants, conjoints collaborateurs, chefs d'entreprise</li></ul></li><li>3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)<ul style="list-style-type: none"><li>• Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)</li></ul></li></ol>

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

📍 Entrée du CFPPA par la rue du Scardon  
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

📞 03 22 20 77 65



\*Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.

Code NSF : • 210 : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture  
Formacodes : • 21052 : Gestion exploitation agricole  
• 12598 : Environnement agriculture



# BP Responsable d'Entreprise Agricole

## Résultats 2023 du BP REA



80% Réussite au diplôme



80 % Insertion à 6 mois



95 % de stagiaires satisfaits

## PRÉ REQUIS

- Etre titulaire d'un niveau 3 (CAP/BPA) et justifier soit : d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine agricole ou de 3 ans d'activité professionnelle sans lien avec le domaine agricole

## CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

## BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

### RNCP38093BC01 :

- Se situer en tant que professionnel

### RNCP38093BC02 :

- Piloter le système de production

### RNCP38093BC03 :

- Conduire le processus de production dans l'agrosystème

### RNCP38093BC04 :

- Assurer la gestion technico économique, financière et administrative de l'entreprise

### RNCP38093BC05 :

- Valoriser les produits ou services de l'entreprise

### RNCP38093BC06 :

- Réaliser les opérations de production de l'atelier bovin laitier

### RNCP38093BC07 :

- Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale

## Résultats 2023 du CFPPA

Toutes formations pour 298 candidats



98,6 % Présentés à l'examen



85 % Réussite à l'examen



71 % Insertion à 6 mois



12 % Rupture/abandon en cours de formation



84 % de stagiaires satisfaits



## DURÉE DE FORMATION

### DATE D'ENTRÉE :

SEPTEMBRE / OCTOBRE

(Entrée possible en cours de formation)

### DURÉE :

#### Apprentissage :

- 2 ans : 1120 H en centre

#### Formation continue :

- 1 an : 1050 H en centre et 320 H en entreprise

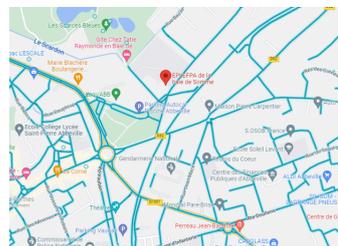


## MODALITÉS D'EVALUATION

Le BP REA est organisé et délivré en unités capitalisables (UC)

- Les UC (ou bloc de compétences) sont évaluées sur des situations professionnelles
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.
- L'acquisition de toutes les UC est nécessaire pour obtenir le diplôme

*Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans*



### ACCÈS ABBEVILLE

- Par Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris / Calais
- Bus scolaires

Visitez le site internet de l'établissement



## FINANCEMENT

### APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation

### DEMANDEUR D'EMPLOI :

- Le coût d'un parcours complet s'élève à : 11266 € et est totalement pris en charge par le Conseil Régional des Hauts de France

### SALARIÉS :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, le Compte Personnel de formation (CPF), Transition Pro

\*Contactez nous pour plus d'informations

## RÉMUNÉRATION

### APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

### DEMANDEURS D'EMPLOI :

- En entrant en formation professionnelle, les demandeurs d'emplois peuvent prétendre à une rémunération
- Les stagiaires non indemnisés par France Travail pourront prétendre à une indemnisation région

### SALARIÉ :

- La rémunération est versée par l'OPCO de l'entreprise ou l'employeur le cas échéant

## LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Aide à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référent
- Adhésion au programme de mobilité internationale

« Le meilleur investissement que vous puissiez faire est d'investir en vous-même »